



Madame la Rectrice
Monsieur le Préfet
Madame la Présidente du Conseil Régional
Mesdames Messieurs les membres du CAEN

La FCPE tient à éclairer ce conseil sur sa position concernant le Pass'contraception.

Pour mémoire, nous avons soutenu le Planning Familial l'an passé lors de la suppression d'une grande partie de ses ressources par ce même gouvernement qui aujourd'hui prétend que le seul Planning Familial est en capacité de répondre à toutes les attentes de nos adolescents.

Nous soutenons ce dispositif parce qu'il correspond aux valeurs que nous défendons.

- ◆ **La gratuité** : ce Pass' permet la gratuité de la contraception pour six mois
- ◆ **La laïcité** : ce Pass' n'est pas rattaché à une notion religieuse
- ◆ **La santé** : ce Pass' permet l'accès en premier lieu à un médecin
- ◆ **L'enfant associé aux décisions** : ce Pass' permet à toute jeune fille sur la base du volontariat, de gérer elle-même sa contraception et donc d'accéder à son autonomie de vie dans ce qu'elle comporte de plus intime
- ◆ **L'égalité** : - les infirmières scolaires, contrairement à d'autres structures associatives, sont présentes dans tous les établissements et facilement accessibles à toute lycéenne sur tout le territoire.
- les lycéens peuvent gérer leur contraception par un accès simple et anonyme, parfois gratuit aux préservatifs. Les filles dépendent de la bonne volonté et maîtrise de leur partenaire. Ce dispositif favorise donc l'égalité entre les sexes.
- ◆ **La coéducation** : nous la réclamons pour donner notre avis sur les pratiques des professionnels de l'école, nous pouvons déléguer une partie de nos prérogatives au profit des infirmières scolaires dont nous n'avons aucune raison de penser qu'elles ne sont pas compétentes en matière de santé, pour conseiller au mieux nos adolescentes, alors que nous sommes si mal placés pour aborder la sexualité de nos enfants.

La FCPE a participé à l'enquête HSBC lancée par le rectorat. Les conclusions de cette enquête ont mis en lumière le problème des grossesses précoces. Alors, Mme la rectrice nous vous posons la question :

Quelles sont les mesures proposées par les services du rectorat face à ces tristes constatations ?

La FCPE comprend bien, Mme la rectrice, qu'il vous soit compliqué, voir même impossible d'appuyer ce dispositif sur les infirmières scolaires **et** de tenir en même temps vos objectifs de baisse des effectifs de personnels dans l'éducation nationale.

Les parents d'élèves ne peuvent se contenter d'une argumentation juridique contestable pour justifier votre refus. Nous ne sommes pas sans ignorer, et vous non plus, que depuis la loi du 4 juillet 2001 relative à l'IVG et à la contraception, la prescription et la délivrance de contraceptifs ne sont plus soumises à une autorisation parentale.

De nombreux dispositifs expérimentaux sont mis en place chaque année dans cette académie par vos services, pourquoi ce refus net sans possibilité d'expérimentation et de bilan ?

Il devient urgent de clarifier cette situation : disposer d'une solution à quelques mètres de soi dans le bureau du proviseur et ne pas pouvoir y accéder.

Les lycéennes et lycéens concernés méritent mieux que de fausses réponses à leurs vrais problèmes.